



Office des Sports de Saint Just-Saint Rambert

Maison des Associations

La Passerelle - rue du 11 novembre

Téléphone : 04 77 55 65 51

42170 SAINT-JUST SAINT-RAMBERT

Coordinateur : M Dominique THOLOT

Téléphone : 07 50 52 60 21

@mail : tpbt42170@gmail.com

Tour Pédestre by Trail 2024

SAINT JUST SAINT RAMBERT

Samedi 12 octobre 2024

REGLEMENT

78ème édition du Tour Pédestre
4ème édition en version *by Trail* de 7 km, 13 km, 24 km.

1. PARTICIPATION

Les courses sont ouvertes :

- à partir de **Cadets / U18** (nés en 2009 et avant) sur le parcours du **7 km**
- à partir de **Cadets / U18** (nés en 2009 et avant) sur le parcours du **13 km**
- à partir de **Espoirs / U23** (nés en 2005 et avant) sur le parcours de **24 km**.

Dans le cadre du strict respect des règles de participation aux Courses Hors Stade édictées par la FFA et des prescriptions du présent règlement applicables au 12 octobre 2024.

Courses Jeunes formule « Kid-trail » :

- nés en 2016, 2017, 2018 **Eveil Athlé / EA** - sur le parcours de **650 m**
- nés en 2014 et 2015 – **Poussins / U12** - sur le parcours de **1300 m**
- nés en 2012 et 2013 – **Benjamins / U14** – sur le parcours de **1950 m**
- nés en 2010 et 2011 – **Minimes / U16** - sur le parcours de **1950 m**

2. INSCRIPTIONS

Courses adultes 7, 13 et 24 Km :

En ligne **UNIQUEMENT**, sur le site www.logicourse.fr jusqu'au **vendredi 11 octobre minuit.**

Courses enfants « Kid-trails » :

Inscriptions sur place - Samedi 12 octobre de 8 h 00 à 14 h 00 - avec présentation

d'une licence FFA ou de l'attestation PPS (papier, électronique ou de type QR Code) via la plateforme dédiée de la FFA et datant de moins de 3 mois, conformément aux prescriptions réglementaires suivantes :

Sont admis :

Pour les licenciés FFA :

- les **licences** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrées par la FFA, ou les « **Pass' J'aime Courir** » délivrés par la FFA et complétés par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.
- Attention : les autres licences délivrées par la FFA -Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées.

Pour les personnes majeures, non licenciées FFA :

Attention : A compter du 01/09/2024, en application de la loi du 2 mars 2022 et de son décret d'application du 22 juin 2022, la fourniture du traditionnel certificat médical d'absence de contre-indication, est remplacé par un parcours éducatif et d'information sur les risques liés à la santé dans la pratique de l'athlétisme, appelé « **Parcours de prévention santé** » (ou « **PPS** »).

Le participant devra effectuer ce parcours en ligne - <https://pps.athle.fr/> - voué à sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via un contenu pédagogique, à l'issue duquel un **numéro PPS** et une **attestation PPS** lui sera délivrée par la FFA avec une validité de 3 mois.

Le participant qui aura satisfait au PPS devra saisir son numéro et insérer son attestation lors de son inscription en ligne sur la plateforme **Logicourse**.

Pour les mineurs, non licenciés FFA :

Le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un **questionnaire relatif à son état de santé** et **attestent** que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à des réponses négatives. A défaut il est tenu de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, ou de l'athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition, **datant de moins de six mois à la date de la compétition**. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur. Aucun autre document ne pourra être accepté.

3. TARIFS

Courses Adultes : 10 € (7 km) ; 13 € (13 km) et 22 € (24 km) sans frais supplémentaires

Courses enfants : Gratuit

4. RETRAIT DES DOSSARDS + INSCRIPTIONS SUR PLACE (supplément de 3 € pour chaque course)

A la salle du Prieuré-Bas, rue Simiane de Montchal - Quartier St Rambert
42170 Saint-Just Saint-Rambert

Samedi 12 octobre de 8 h à 14 h 00.

Un cadeau sera remis aux **500 premiers coureurs** lors du retrait de leur dossard.

Courses enfants : Présence 1 h avant le début des courses, soit 12h45

5. AVERTISSEMENTS

Aucune inscription par Téléphone, Télécopie ou Courrier électronique.

Aucun remboursement ne sera effectué pour quelque cause que ce soit.

Seuls les coureurs ayant établi un dossier d'inscription strictement conforme seront engagés.

L'attention des participants est attirée sur le fait qu'ils doivent pouvoir présenter l'original des photocopies produites à toute réquisition de l'autorité administrative.

Les épingles pour fixer le dossard ne seront pas fournies. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course dans son intégralité et obligatoirement épinglé sur le torse.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

6. HORAIRES

Courses enfants « Kid-trail » 650m- 1300m- 1950m :

- **A partir de 13h45 jusqu'à 14h15**

Courses adultes :

- **14 h 40 : *La Pontrambertrail* 24 km (583 m D+).**
- **15 h 20 : *L'Échappée* 13 km (115 m D+)**
- **15 h 30 : *La Ramberte* 7 km (34 m D+)**

Remise des prix après chaque course

7. PARCOURS

« ***La Ramberte*** » **7 Km** : Départ du centre de St-Rambert, passage au cœur des maraichers, puis le circuit emprunte les bords de Loire et retour par le centre historique.

« ***L'Échappée*** » **13 km** : En plus du 7 Km le parcours est rallongé d'une boucle légèrement vallonnée qui passe par la Trébuche avant de traverser le quartier St-Just et rejoindre le quartier St Rambert par les bords de Loire et le centre historique.

« ***La Pontrambertrail*** » **24 km** : En plus du 13 Km le parcours grimpe à 5 reprises sur les hauteurs de St-Just en empruntant des sentiers beaucoup plus vallonnés, plus techniques avec de nombreux changements de rythmes. Retour sur le quartier St Rambert par les bords de Loire et le centre historique.

Le compte à rebours des 5 derniers kilométriques sera installé pour les 3 parcours.

Le circuit est entièrement sécurisé par des signaleurs et la Police Municipale.

Les coureurs ne devront emprunter que le parcours officiel.

L'organisateur se réserve le droit, à tout moment, de modifier les parcours (tracés, heures de départ...) en cas d'instruction des administrations, d'intempéries et tout ce qui pourrait influencer le bon déroulement de l'épreuve et remettre en cause la sécurité des participants.

8. CHALLENGE ENTREPRISES / ASSOCIATIONS

Ce challenge est ouvert sur les 3 courses (7, 13 et 24 Km), à la fois aux associations et aux entreprises.

Il consiste à parcourir en équipes de 3 collaborateurs minimum, un maximum de kilomètres cumulés sur les 3 courses.

Le classement sera effectué pour chaque équipe par addition des Km effectués.

Classement scratch individuel également pour chacun des coureurs – voir Art.16.

Récompense de la meilleure équipe **en nombre** et en **Km cumulés**.

Le + : Pour 5 dossards achetés le 6ième est gratuit.

Inscrivez-vous en mentionnant le nom de votre entreprise ou de votre association.

9. DEPART

- Le départ des 3 courses adultes sera donné devant la Mairie, rue Gonyn.

Les coureurs devront être dans la zone de départ 5 minutes avant l'heure prévue.

- Le départ des courses enfants sera donné Square de la résistance, en contrebas de l'office du tourisme.

La zone d'échauffement se situera dans les rues piétonnes adjacentes et fermées à la circulation.

10. ARRIVEE

L'arrivée sera jugée « Place de la Paix » pour les courses adultes et Square de la Résistance pour les courses enfants.

11. RAVITAILLEMENTS

Deux postes de ravitaillement seront installés aux **kms 11 et 19**, sur le parcours du **24 km**.

Un poste de ravitaillement sera installé au **km 7**, sur le parcours du **13 km**.

ATTENTION : Aucun gobelet ne sera distribué sur les ravitaillements, chaque coureur devra avoir son gobelet (ou autre contenant équivalent) pour être servi.

Le parcours de **7 km** sera en autosuffisance.

Ravitaillement pour tous à l'arrivée.

12. WC PUBLICS

En face de l'église rue De Simiane de Montchal

13. ESPACE MEDICAL

Un poste de secours sera prévu dans la zone d'arrivée.

Un deuxième poste sera installé sur le parcours au km 18 du 24 km **lieu dit Le Mallet**

14. ASSURANCES

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique des concurrents(es).

Les organisateurs sont couverts par une police **Responsabilité civile**. Les licenciés FFA **bénéficient** des garanties accordées par l'assurance **Individuelle Accident**, liée à leur licence. Chaque participant **non licencié** doit **s'assurer personnellement**.

Sauf s'ils y ont renoncé, les licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels liée à leur licence.

15. CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera assuré par transducteurs électroniques (puces) à fixer obligatoirement sur la chaussure à l'aide des liens fournis. **Il est interdit de fixer la puce à l'aide du lacet.**

Le port d'une puce qui ne correspond pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

La puce devra être restituée après le passage sur la ligne d'arrivée. En cas de non-restitution, elle sera facturée **5 €**.

16. CLASSEMENTS

Pour le 7 km ; le 13 km et le 24 km

Un classement scratch individuel **toutes catégories** : Masculin et Féminin

17. RECOMPENSES

Pour les 3 courses adultes, seuls les podiums « scratch féminin et masculin » seront récompensés sur le Podium Square du Prieuré- quartier St Rambert.

Récompenses pour les 1^{er} de chaque catégorie pour les courses enfants.

Les athlètes récompensés devront obligatoirement être présents lors de la remise des récompenses.

18. PUBLICATION DES RESULTATS

Les classements seront affichés sur des panneaux à proximité du Podium.

Ils figureront sur les sites www.logicourse.fr

Ils seront également transmis à la FFA.

Conformément à la loi dite "Informatique et Liberté", les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime. Pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique : cil@athle.fr

19. DROIT A L'IMAGE

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de deux ans, dans le monde entier.

20. ANNEXE

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux nécessaires à l'organisation ou acceptés par celle-ci et aux animaux. Tous les concurrents s'engagent à se soumettre sans réserve à ce règlement par le seul fait de leur inscription. Ils dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de celui-ci.

L'organisateur peut réviser et mettre à jour le règlement à tout moment.

Les mesures sanitaires préconisées pour les événements sportifs sur l'espace publique peuvent être consultées à l'adresse suivante : www.sports.gouv.fr